

CTSD : 5 ouvertures de classe pour la rentrée de septembre 2013

Lors de la réunion du CTSD de ce mardi 25 juin 2013, le DASEN a présenté l'évolution des effectifs des 18 situations de fermeture pour la prochaine rentrée qui avaient été placées en "vigilance" à la suite du CDEN du 7 mars pour une éventuelle annulation de cette fermeture.



Seules 6 sont en augmentation, dont 3 de façon significative, mais pas suffisante pour que le DASEN revienne sur sa décision de fermeture.

Il a ensuite présenté les 17 situations nouvelles depuis le CDEN qui justifiaient soit une fermeture soit une ouverture, mais en rappelant ce qu'il avait dit au CDEN, à savoir, qu'il ne procéderait à aucune nouvelle fermeture.

Après un examen des 12 situations d'ouverture possible, le DASEN a décidé d'utiliser les 5,5 postes dont il disposait, de la façon suivante.

- ARREST (+ 0,25 de décharge de direction)
- CHEPY
- SAINT-BLIMONT
- RPI EPENANCOURT, SAINT CHRIST BRIOST, ENNEMAIN
- RPI POZIÈRES, OVILLERS-LA-BOISSELLE
- 0,25 décharge de direction supplémentaire à BEAUCAMPS-LE-VIEUX (RAR)

De plus, il a procédé, en accord avec la Municipalité d'AMIENS, à un transfert de poste à titre provisoire :

- AMIENS Faubourg de Hem : 1 Fermeture (*gel du poste de direction non pourvu*)
- AMIENS Petit Saint Jean : 1 Ouverture

Le DASEN aurait souhaité ouvrir une classe à MARCELCAVE, pour répondre à la demande des enseignantes, mais il n'y a pas de local disponible et le Maire ne semble pas prêt à trouver une solution d'ici la rentrée.

Par ailleurs, le DASEN a annoncé qu'il ne procéderait à aucune fermeture et aucune ouverture à la rentrée de septembre, même sur des situations tendues dans la mesure où il a utilisé toute sa dotation.

Cependant, dans la mesure où le département sera en situation de "surnombre" à la rentrée (plus d'enseignants que de supports), pour les situations où il n'a pas pu procéder à une levée de fermeture ou à une ouverture, il mettra un accompagnement provisoire à la rentrée. (enseignant supplémentaire)

Ce ne sera pas une ouverture de classe mais une aide momentanée au fonctionnement de l'école sur une durée de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, en fonction de la résorption du surnombre.

Il a listé les écoles qui seront destinataires de cet accompagnement auxquelles viendront s'ajouter les situations critiques à la rentrée :

- BELLOY-SUR-SOMME
- MÉAULTE
- MÉZEROLLES
- RPI ABLAINCOURT, ASSEVILLERS, SOYECOURT, BELLOY/SANTERRE, ESTRÉES DENIECOURT
- RPI BOUCHOIR, LE QUESNEL



Concernant le second degré, de nombreuses questions diverses ont été abordées.

L'assèchement des fonds sociaux ne peut qu'ajouter à l'angoisse des familles les plus en difficulté. Pour le premier semestre 2013, les demandes n'ont pu être satisfaites que grâce à un complément voté fin 2012 dans le cadre de la programmation de la loi de finances. Mais de septembre à décembre 2013, certains établissements ne pourront satisfaire aucune demande et les agents comptables, dans certains cas, devront solliciter les huissiers pour régulariser certaines situations ! Dégâts humains, image de l'école définitivement abîmée dans ces familles : constat accablant ! Le SE-UNSA avait déjà fait part de sa préoccupation sur le sujet au recteur de notre académie. Le ministère ayant été également saisi par notre secrétariat national, nous espérons que les fonds seront abondés dans les meilleurs délais

Sur le dossier de **la suppression des assistants pédagogiques (AP)**, tout avait été dit lors du dernier CTA : impact sur le fonctionnement des établissements, quid de la politique de l'éducation prioritaire. De par leur nature, les emplois d'avenir professeur (EAP) ne peuvent compenser les emplois d'AP supprimés. Le comble : les AP qui ont vu leur poste supprimé ne remplissent pas tous les conditions pour rentrer dans un EAP. Là encore le SE-UNSA avait alerté le recteur sur cette question lors de l'audience.

Une pétition est d'ailleurs en ligne sur le site du SE-UNSA : <http://www.se-uns.org/spip.php?article5740>

Le DASEN a listé les **collèges ayant bénéficié d'un "coup de pouce"** en heures postes ou en HSA suite aux évolutions d'effectifs et aux audiences demandées. Il a ainsi utilisé une centaine d'heures sur les 177 dont il disposait. Des coups de pouce de la largeur du petit doigt dans la plupart des cas et donc pas d'amélioration significative de nos conditions de travail à la rentrée 2013. Dans bien des collèges, certains projets sont en attente en raison de ces attributions tardives qui sont liées à l'examen des demandes de dérogation. Sur 545 demandes, 370 ont été accordées, essentiellement sur les situations de handicap, de cas médicaux, de fratries et en nombre beaucoup plus faible, pour d'autres situations particulières. La consigne du ministère est le respect de la carte scolaire.

L'ensemble des organisations syndicales a exprimé la nécessité de supprimer le système de **primes au mérite dans les établissements ECLAIR** et a demandé que tant qu'elles existaient, elles soient attribuées dans la plus grande transparence. Le SE-UNSA a insisté sur la menace que l'existence de ces primes faisait peser sur la cohésion des équipes, qualité indispensable dans ces établissements. Il a exigé que, partout les PE enseignant en SEGPA ne soient pas oubliés lors de la répartition de la part modulable !

La dotation globale pour l'accompagnement éducatif reste la même (38 400h) mais la répartition entre établissements n'est pas encore établie.

Enfin, des dispositifs, tels les ateliers scientifiques ou les PAC collèges 80, ne sont plus rémunérés au niveau où ils devraient l'être. Le SE-UNSA a également alerté le DASEN sur des situations où le nombre élevé d'heures supplémentaires mettaient en péril des actions liées au projet d'établissement.

Philippe Decagny - Pierre Poëssevara

